



Cultivons notre territoire avec la réutilisation des déchets verts

Cadre de restitution : Aide de l'ADEME

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et As

2 Bis, Place Royale - Bp 547

Hotel de France

<http://www.smttd.info/>



Mots-clés: Espace privé Entreprises, , Ménages / Grand public, Impact sur l'environnement, , Prévention des déchets, Animation,, Enquête/évaluation, Déchets verts, Broyeur, Déchèterie

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Valor Béarn est le syndicat de traitement des déchets de la partie Est des Pyrénées Atlantiques. Il est composé de 5 collectivités adhérentes en charge de la collecte et dispose de 6 sites de traitement de déchets :

- un incinérateur
- un centre de tri
- un ISDND
- 3 plateformes de compostage

Valor Béarn et ses EPCI membres sont engagés dans une nouvelle stratégie de gestion des déchets qui s'inscrit dans les objectifs de la loi TECV visant à réduire les déchets ménagers et assimilés de 10 % entre 2010 et 2020; Cela représente une baisse de 68 kg / hab/ an.

Afin d'atteindre ces objectifs, le schéma directeur de Valor Béarn préconise de donner la priorité aux actions ayant un impact sur le gisement de la matière organique afin de faire évoluer les modalités de gestion des déchets verts.

Pour se donner les moyens, Valor Béarn et 3 de ses collectivités adhérentes proposent un programme ambitieux relevant de la prévention et de la valorisation des déchets verts.

Ce programme est nommé Naturavalor. Il est constitué de 30 actions prévues sur 3 ans faisant appel aux compétences de divers acteurs ; ce qui fait l'originalité de ce programme.

Les actions sont regroupées en 4 axes :

1. la conduite d'actions pilotes pour tester l'efficacité des différents modes de broyage
2. la sensibilisation, d'une part pour informer sur les solutions et les comportements favorables et d'autres part, par la formation au jardinage pauvre en déchets afin d'inciter au changement de pratiques
3. le développement de filières de réutilisation des déchets verts par les acteurs locaux des territoires
4. une gouvernance riche avec l'animation d'un réseau multi-acteurs relais des pratiques propices à un mode de gestion des déchets verts plus vertueux

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

En 2017, la part des déchets représentait 22 % des DMA soit 125 kg / habitant. D'après ce constat, il ya un enjeur majeur à faire évoluer les comportements et les modalités de gestion des déchets verts. Compte tenu des projections démographiques, en 2035, le tonnage des déchets verts serait à hauteur de 45 000 tonnes si rien n'était fait en terme de prévention. Or, le service public actuel permet une capacité de collecte et de valorisation des déchets de jardin de 30 000 tonnes en moyenne par an.

Ainsi, le développement du compostage à la ferme est motivé par 2 types de considérations :

1. environnementale afin d'éviter les transport, il s'agira de développer les circuits courts et un retour à la terre avec les agriculteurs
2. financière puisqu'actuellement le coût du compostage à la ferme est de 25 € HT alors que le coût du compostage industriel est de 36 € HT / tonne.

Objectifs quantitatifs :

D'ici 2025,

- la production de déchets verts doit diminuer de 30 % soit une baisse de 6 kg / an / habitant (cet objectif est inscrit dans le PLPDMA en cours d'éloaboration qui sera piloté par Valor Béarn) ;
- le traitement des déchets verts en compostage industriel doit passer de 37 500 tonnes à 16 000 tonnes par an ;
- la valorisation des déchets verts en compostage à la ferme doit passer de 6 000 tonnes à 14 000 tonnes par an ;
- les bio-déchets traités en compostage industriel doivent passer de 310 tonnes à 5000 tonnes

Résultats quantitatifs:

A ce jour, les résultats n'ont pas été comptabilisés.

Résultats qualitatifs :

- 80 broyeurs individuels mis à disposition des usagers
- un partenariat avec déchèterie professionnelle pour le stockage de déchets verts en vue du compostage à la ferme
- 3 structures mandatées pour la formation des particuliers au jardinage pauvre en déchets
- un bureau d'étude mandaté pour la réalisation d'enquêtes auprès des producteurs de déchets verts
- un comité technique prévu en mars doit réunir tous les acteurs engagés dans le projet

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

Axe 1 : Conduite d'actions pilotes

Auprès des particuliers :

- Prêt de broyeurs individuels
- Broyage de quartier pour les habitants d'une commune
- Campagne de communication sur ces dispositifs

Auprès des collectivités : mutualisation d'un broyeur entre plusieurs communes

Auprès des entreprises du paysage : test de broyage et de réutilisation dans 3 contextes différents

Axe 2 : Sensibiliser et former les différentes cibles

Les particuliers : formation au jardinage pauvre en déchets et campagne de communication autour de ces formations

Les services des espaces verts des communes et les entreprises du paysage :

- 5 journées techniques pour les sensibiliser aux enjeux et faire connaître les dispositifs présents sur le territoire
- campagne média et événementielle

Axe 3 : Développer des filières courtes de réutilisation des déchets verts

1. enquêtes auprès des entreprises du paysage, des services espaces verts des communes et des agriculteurs et des jardins familiaux pour étudier l'opportunité et la faisabilité de nouveaux circuits courts.
2. Etude de zonage des sols du territoire
3. Création d'une plateforme d'échange de déchets verts entre producteurs de déchets et utilisateurs

Année principale de réalisation:

2019

Moyens humains :

Valor Béarn : le directeur technique, l'animatrice territoriale, le responsable de la filière déchets verts,

la chargée de communication et une stagiaire (à confirmer)

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : le chargé de mission Economie Circulaire, l'animation de prévention des déchets, le responsable de communication de proximité, une chargée de mission pour le prêt des broyeurs individuels

Communauté de Communes du haut Béarn : le responsable du service déchets et le chargée de communication

La communauté de Communes du Pays de Nay : le responsable du service déchets et l'éco-ambassadeur

La commune d'Assat : une adjointe au maire et le service des espaces verts

Moyens financiers :

Voir l'annexe financière

Moyens techniques :

voir le plan d'action

Partenaires mobilisés :

4 porteurs de projets

14 partenaires indentifiés

6 relais identifiés

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®



[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **Février 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.